

Somminfo

Lettre d'information de la Municipalité de Sommaing sur Écaillon

<http://www.sommaing.fr>

mairie.sommaing@free.fr

C'est le printemps. Et avec lui, revient le temps des tondeuses et de l'entretien des parterres. Les trottoirs sont envahis par ce que de nombreuses personnes appellent les mauvaises herbes. Faut-il s'en débarrasser à tout prix ? Peut-on se le permettre ? La baisse des dotations budgétaires oblige les collectivités locales à faire des économies. Faut-il les faire sur l'entretien habituel de la voirie ?

Vous verrez dans cette édition qu'une réflexion est engagée, les solutions existent mais sont parfois douloureuses. Il faut que chacun réfléchisse et fasse preuve de bonne volonté.

Soyons raisonnables, responsables et ayons une attitude citoyenne !

■ ZÉRO PHYTO

Nous vous rappelons que la loi va interdire (à compter du 1^{er} janvier 2017) l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces verts et la voirie des collectivités. Pour anticiper cette interdiction, la Communauté de Communes du Pays solesmois (CCPS) a réuni l'ensemble des personnels d'entretien et des élus des communes la composant le lundi 9 mai à Sommaing sur Écaillon. Une information théorique a été distillée le matin et l'après-midi a été consacrée à des démonstrations de matériels présents dans les différentes communes. Il est apparu qu'aucune de ces machines ne correspond vraiment aux caractéristiques de Sommaing, si ce n'est, peut-être, l'une d'entre elles, appartenant à la commune de Vendegies et pouvant nettoyer les caniveaux, si ceux-ci sont débarrassés des joints de terre présents.

Marco ne peut assurer seul l'entretien de ces caniveaux et des espaces verts. Les tontes s'enchaînent et les désherbages manuels des parterres requièrent le peu de temps qu'il lui reste. C'est pourquoi nous vous avons demandé de l'aider en nettoyant votre caniveau et votre trottoir. Certains d'entre vous ont bien compris le message et nous les remercions de tout cœur de leur bonne volonté. Mais il faut bien reconnaître qu'ils sont trop peu nombreux et que certaines parties du village sont abandonnées par les riverains.

Que faire ?

La municipalité réfléchit à l'embauche d'un employé en contrat aidé pour effectuer ce travail, peut-être pourrait-il cimenter les joints des caniveaux ? Ou encore, pourrait-on mutualiser l'utilisation de machines performantes avec leurs techniciens ? Des contacts informels sont pris. Mais de toutes façons, quelle que soit la solution retenue, celle-ci aura un coût non négligeable et il faudra recourir à une hausse des impôts locaux en 2017.

Nous espérons que ces informations vous inciteront à sortir votre rasette et consacrer quelques minutes de votre temps à la propreté de votre environnement immédiat. Ce serait la meilleure solution et surtout la moins chère !



Quelques machines à l'œuvre à Sommaing

■ RÉUNION DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le vendredi 13 mai 2016 à 20 h dans la Maison des Associations, la municipalité innovait et recevait les habitants pour une première réunion participative. Elle fut décevante car peu de villageois se sont déplacés pour faire part aux élus de leurs souhaits mais enrichissante de par les échanges réalisés. Plusieurs sujets ont été abordés : l'insécurité (cambriolages, vitesse excessive des automobiles), la propreté du village (trottoirs et caniveaux), la mutualisation avec d'autres communes, la fusion de villages...

Étant donné le peu de participation à cette réunion, les élus hésitent à renouveler cette opération dans l'avenir.

■ SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La municipalité est souvent interpellée pour des refus de priorité envers les véhicules descendant la rue de Vendegies par des usagers se dirigeant de la rue de Saint-Quentin vers la rue du cimetière. En concertation avec les techniciens départementaux et pour adapter ce carrefour au comportement dangereux de ces automobilistes, un panneau « Cédez le passage » sera donc installé au bout de la rue de Saint-Quentin à l'angle avec la rue de Vendegies. Nous vous recommandons la plus grande prudence.

■ ARRÊTÉ MUNICIPAL CONCERNANT LE DÉMARCHAGE

Pour lutter contre une certaine forme d'insécurité consécutive aux passages de démarcheurs plus ou moins officiels, M. le Maire a pris un arrêté réglementant cette sorte de prospection.

« Toute société, entreprise individuelle ou artisanale, ou association qui démarché à domicile sur le territoire de Sommaing sur Écaillon doit s'identifier auprès de la mairie avant de commencer sa prospection. Elle remplira un imprimé stipulant le nom et l'adresse de la société, le nom des démarcheurs, la période et le motif du démarchage. La Marianne qui sera apposée sur le document ne cautionne en rien la légalité de l'objet du démarchage, il est juste la preuve que la société s'est fait connaître en mairie. »

Les quêtes à domicile sont interdites dans le département du Nord par arrêté préfectoral, sauf autorisation prévue par le calendrier annuel des appels à la générosité publique.

La vente de calendriers au domicile des particuliers n'est pas assimilée à une quête. »

En cas de démarchage, pensez à réclamer l'imprimé délivré par la mairie.

Voici **quelques conseils de prévention** donnés par la gendarmerie :

- Prêtez une attention particulière aux véhicules et individus inhabituels dans votre rue ou votre quartier.
- N'hésitez pas à alerter la gendarmerie dès que vous constatez une infraction ou une tentative.
- Si vous êtes victime d'un vol, ne touchez à rien afin de ne pas gêner les opérations de police technique
- N'hésitez pas à nous communiquer tout événement ou comportement suspect que vous seriez amenés à constater.
- N'oubliez pas que toute information, même si elle semble pour vous être anodine, peut être utile à identifier les auteurs de ces faits.

N'hésitez pas, appelez le 17 !



C'est à cet endroit que sera placé le « cédez le passage » pour faire respecter la priorité à droite trop souvent oubliée.

■ NUISANCES SONORES

Avec le printemps, la ronde des tondeuses a repris de plus belle. Nous vous rappelons qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation des machines bruyantes (tondeuses, tronçonneuses, taille-haies, motoculteurs, ...) les dimanches et jours fériés après 12 h 30.

Autres nuisances récurrentes, faites en sorte de limiter les aboiements de votre chien (pensez aux colliers anti-aboiements).

■ DISTRIBUTEUR DE PAINS

Considérant que sa machine n'était pas suffisamment rentable, le boulanger qui alimentait le distributeur de pains situé près de la salle polyvalente a décidé de cesser de l'exploiter.

■ CONCERT

L'église de Sommaing accueillera le « conservatoire hors de ses murs » le vendredi 24 juin à 19 h 00. Les élèves de la classe de flûtes vous présenteront le travail de l'année. Ils seront suivis par le « Quatuor de Flûtes et trio de l'Orchestre Les Siècles ».

L'entrée est gratuite.

■ QUALITÉ DE L'EAU

NORÉADE nous informe que le contrôle réglementaire de la qualité de l'eau, mené par l'Agence Régionale de Santé a mis en évidence des teneurs moyennes en nitrates de 46 mg/l au cours des 12 derniers mois et pouvant atteindre 53 mg/l, supérieure à la concentration maximale admissible de 50 mg/l. Il est donc recommandé, pour les populations les plus sensibles (nourrissons, femmes enceintes et allaitantes) d'éviter l'usage de l'eau du robinet à des fins alimentaires (boisson, préparation de denrées alimentaires incluant la préparation de boissons et la cuisson).

L'alimentation de la commune à partir de la liaison Avesnois-Pecquencourt desservie par les captages situés dans la forêt de Mormal, prévue en 2018, permettra de lever les non-conformités en nitrates.

■ FEUX DE SAINT-JEAN

Le samedi 25 juin, dès 19 h 00, l'association Sommaing-Joie vous accueillera sur la Plaine de Jeux pour célébrer avec eux l'arrivée de l'été. Buvette, petite restauration, jeux pour enfants, musique et danses vous feront patienter jusqu'au feu d'artifice qui précédera l'embrasement du bûcher vers 23 h 15. L'entrée est gratuite.

■ H O R A I R E S D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La secrétaire de mairie prendra ses congés du 25 juillet au 15 août inclus. Le secrétariat de mairie sera donc fermé pendant cette période. Aucun document administratif ne pourra être traité. Prenez donc vos précautions avant cette date. Néanmoins, une permanence pour les urgences sera assurée par M. le Maire ou un de ses adjoints les mercredis de 11 h à 12 h et les vendredis de 17 h à 18 h.

■ FÊTE DES VOISINS

Cette année encore, le ciel fut capricieux mais a laissé de côté la pluie le temps des festivités. Une petite cinquantaine de voisins se sont rassemblés sur la Plaine de Jeux, ont partagé leur repas et ont soutenu les participantes aux concours des tartes sucrées et salées. Bravo à Marie-Geneviève et à Aurélie, les gagnantes, qui ont reçu les désormais traditionnels tabliers des vainqueurs.



Aussi bon que beau !



Quelques vues de la fête des voisins

■ 14 JUILLET

Les festivités du 14 Juillet, organisées conjointement par les comités des fêtes de Sommaing et Vendegies, commenceront, comme d'habitude, le 13 par le feu d'artifice qui sera tiré sur le terrain des sports de Vendegies. Le lendemain, vers midi, les membres du Comité des fêtes de Sommaing vous attendent à la salle polyvalente pour un repas champêtre. Un terrain de Volley-Ball et un terrain de foot seront tracés sur la Plaine de Jeux et les volontaires voulant goûter à ces sports pourront y aller s'amuser. Des informations vous seront données ultérieurement.

■ MAISONS ET JARDINS FLEURIS

Cette année, la présidente du jury du concours des maisons et jardins fleuris vous demandait de vous ré-inscrire. Peu d'entre vous l'ont fait. Peut-être pensez-vous que la ré-inscription est automatique comme elle l'était les années précédentes ? Le jury a décidé de reculer la date l i m i t e d'inscription au 15 juin (inscription en mairie). N'hésitez pas ! Tous les participants seront récompensés !



■ DÉLIBÉRATIONS

Conseil du 25 mars 2016 :

Avis sur le schéma de mutualisation de la CCPS.

Monsieur le Maire fait part au conseil du schéma de mutualisation présenté par la Communauté de communes. Chaque conseiller ayant en main les fiches actions proposées, une discussion s'engage : A quoi s'engage-t-on en émettant un avis favorable, sur le document présenté, il n'y a pas de simulation chiffrée des incidences financières, les éléments fournis ne sont pas suffisamment précis.

La plupart des conseillers sont favorables à la mutualisation mais restent prudents vis-à-vis du schéma tel qu'il est présenté.

Par 2 voix pour, 3 abstentions et 5 voix contre, le conseil émet un avis défavorable sur le rapport du projet de schéma de mutualisation présenté.

Subvention au titre des amendes de police.

Concernant les subventions octroyées sur les amendes de police, Monsieur le Maire propose de faire effectuer un revêtement macadamisé à l'entrée de la salle polyvalente (du bord du trottoir à l'entrée de la salle en passant par le portail du parc) afin de préparer l'accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) prévu. Un devis de 8778,50 € HT a été fourni. Ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 75 % sur le montant HT.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention sur les amendes de police pour financer le revêtement de l'entrée de la salle polyvalente du bord du trottoir à l'entrée inférieure de la salle (accès PMR)

Autre décision prise lors de ce conseil :

Achat de chaises et tables pour la salle polyvalente :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait décidé, il y a quelques semaines, d'acheter des chaises et des tables pour renouveler le matériel de la salle polyvalente qui a été plus ou moins détérioré au fil du temps.

Le conseil consulte plusieurs catalogues et décide de faire l'acquisition de 25 chaises au prix unitaire de 21 € HT et de 8 tables rondes pour 8 personnes au prix unitaire de 98 € HT. Ces achats seront effectués auprès de la société Henri Julien.

Il décide également l'achat de 2 tables pour enfants au prix unitaire de 29,95 € TTC et de 8 chaises pour enfants au prix unitaire de 9,99 € TTC, ces achats seront effectués chez IKEA.

Les montants de ces achats ont été inscrits au budget primitif.

■ RAPPEL

Vous pouvez consulter les **Sommaing** et les comptes-rendus des conseils municipaux, ainsi que toutes les informations concernant la commune sur le site Internet de votre commune (sommaing.fr).

Si vous avez des remarques ou des souhaits concernant ce site, nous vous prions d'utiliser le formulaire de contact qui s'y trouve.

■ **AGENDA**

24 juin à 19 h : Concert donné par les élèves de la classe de flûtes du Conservatoire de musique dans l'église de Sommaing.

25 juin à 15 h : Fête de l'école de Vendegies dans la salle du Lonny.

25 juin à 19 h : Feux de la Saint-Jean organisés par Sommaing-Joie sur la Plaine de Jeux.

26 juin matin : Un cortège de véhicules agricoles traversera le village.

13 juillet : Feu d'artifice sur le terrain des sports de Vendegies.

14 juillet : Repas champêtre organisé par le comité des Fêtes dans la salle polyvalente.